

**TURENNE INVESTISSEMENT SCA**  
**SOCIETE EN COMMANDITE PAR ACTION AU CAPITAL DE 12.235.495 EUROS**  
**SIEGE SOCIAL : 29-31 RUE SAINT-AUGUSTIN - 75002 PARIS**  
**491 742 219 RCS PARIS**

**Rapport de la Gérance**

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis ce jour en Assemblée Générale Mixte à l'effet principalement :

- de vous rendre compte de l'activité, de la situation et des perspectives de votre Société ;
- de vous présenter les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2007 qui sont soumis à votre approbation, de procéder à l'affectation du résultat social de cet exercice et de vous proposer à cette occasion la distribution d'un dividende de 0,12 € par action ;
- de procéder au renouvellement d'une partie des autorisations financières données antérieurement à votre Gérance.

Parmi les documents mis à votre disposition, le document d'Assemblée Générale inclut, avec le texte des résolutions qui seront soumises à votre approbation, les différents rapports qui doivent vous être présentés :

- le présent rapport de la Gérance sur la gestion de la Société,
- le rapport de votre Conseil de Surveillance,
- le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur l'organisation du conseil et les procédures de contrôle interne ;
- les rapports de vos Commissaires aux Comptes.

Nous développerons dans les lignes qui suivent les principales données financières, l'évolution de nos activités et leurs perspectives, ainsi que la présentation des résolutions qui sont soumises à votre approbation.

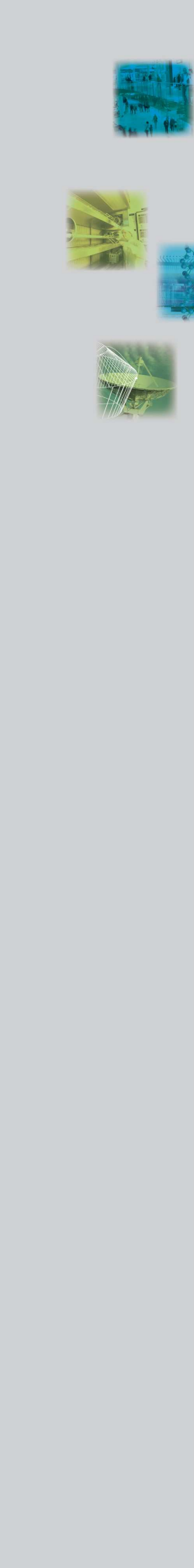
**I. LES PRINCIPALES DONNEES FINANCIERES DE L'EXERCICE 2007**

**L'année 2007** peut se résumer en deux indicateurs fondamentaux :

- l'Actif Net Réévalué (ANR) atteint € 11,87 € par action, soit une **progression de 6,96%** par rapport à sa valeur lors de l'introduction en bourse.
- Le **résultat net comptable (part commanditaire)** se monte à **1,20 millions d'Euros**, grâce à des plus-values significatives.

L'Actif Net Réévalué de la Société est l'indicateur financier le plus pertinent pour appréhender l'activité de la Société. Il est calculé en procédant à une évaluation extracomptable des participations, selon une méthode de valorisation très prudente.

L'Actif Net Réévalué par action est ensuite obtenu en déduisant de l'Actif Net Réévalué de la Société la quote-part revenant aux associés commandités et en divisant le résultat ainsi obtenu (qui correspond à la part des actionnaires porteurs d'actions



ordinaires dans l'Actif Net Réévalué) par le nombre d'actions ordinaires émises par la Société.

## **II. SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

### **A- EVOLUTION DES ACTIFS AU COURS DE L'EXERCICE 2007**

➤ **La Société a investi et engagé 9,31 millions d'Euros au cours de l'exercice 2007 dont :**

- Un investissement de 3,56 millions d'Euros dans la société Aston Medical.

Aston Medical est un concepteur et fabricant d'implants orthopédiques pour l'épaule, la hanche et le genou ; l'investissement dans cette société s'est fait sous forme d'actions, d'obligations convertibles et d'une avance en compte courant ayant vocation à être convertie en fonds propres.

- Un investissement de 2,24 millions d'Euros dans la société Mediastay

Mediastay est une agence spécialisée dans la génération de contacts qualifiés sur Internet dans laquelle Turenne Investissement a investi sous forme d'actions et d'obligations convertibles.

- Un investissement de 1,54 millions d'Euros dans la société Webhelp.

Webhelp est une des sociétés leaders dans l'externalisation de centres d'appels et de gestion de la relation clients dans laquelle Turenne Investissement a réinvesti sous forme d'actions et d'obligations convertibles.

- Un investissement de 0,67 millions d'Euros dans la société Globe Diffusion

Globe Diffusion est un des acteurs majeurs sur le secteur du marketing terrain dans laquelle Turenne Investissement a investi sous forme d'actions.

- Un investissement de 1,3 millions d'Euros dans la société Dromadaire

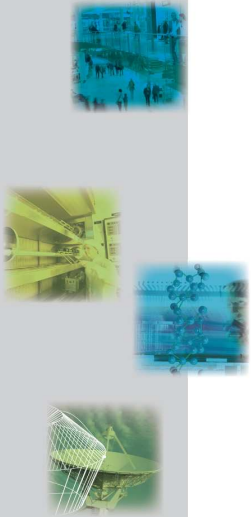
Dromadaire est le leader européen de l'envoi de cartes de vœux électroniques gratuites. Turenne Investissement a investi sous forme d'actions.

Vous trouverez en **Annexe 1** les informations requises par les articles L 233-6 et L 233-7 du Code de Commerce, concernant les passages de seuil définis par l'article L 247-1 du même code.

➤ **La Société a réalisé des opérations de cession pour un montant total de 6,2 millions d'Euros, correspondant à une plus-value nette de 1,7 M€.**

L'activité de cession correspond à un montant net encaissé de 6,2 millions d'Euros, une plus-value nette comptable de 1,7 million d'Euros.

Au cours de cet exercice, Turenne Investissement a réalisé une cession.



Elle a cédé, en juin 2007, sa participation initiale dans la holding du groupe Webhelp, société spécialisée dans les centres d'appels à l'occasion d'un LBO mené par Astorg pour un montant de 6,2 millions d'Euros, générant une plus-value de 1,7 millions d'Euros.

➤ **Le portefeuille au 31 décembre 2007 comprend cinq sociétés.**

Le portefeuille correspond à la stratégie et aux secteurs d'investissement indiqués dans le document de base, la santé, l'industrie innovante, les services et la distribution spécialisée :

- 38 % des montants investis dans des opérations de capital développement
- 62 % des montants investis dans des opérations d'OBO (Owner BuyOut)

### **B- AUTRES EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS EN 2007**

Turenne Capital a levé en 2007 deux Fonds d'Investissement, le FCPI Développement et Innovation 3 d'un montant total de 8,1 millions d'Euros et le FIP Hexagone Croissance 2, d'un montant de 18,8 millions d'Euros.

Ces deux véhicules d'investissement ont vocation à co-investir aux côtés de Turenne Investissement quand leur politique d'investissement s'y prêtent.

Les ratios de co-investissements sont revus semestriellement et sont calculés en fonction de la capacité résiduelle d'investissement de chaque véhicule.

### **C- EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LE 31 DECEMBRE 2007**

#### **a. Investissements et désinvestissements**

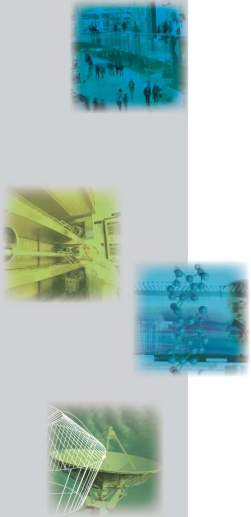
Turenne Investissement a réalisé, début février 2008, une opération d'OBO pour un montant de 2,95 millions d'Euros dans la société orthopédique Dedienné Santé

#### **b. Réduction de capital**

Le 17 janvier 2008, le Gérant de la Société a constaté la réduction du capital social de la Société par diminution de la valeur nominale des actions de 10 à 5 Euros, pour un montant de 8.285.330 Euros et l'affectation de la totalité du montant nominal ainsi réduit au compte bloqué « Prime d'émission », décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société en date du 14 décembre 2007.

Le Gérant a en conséquence constaté que la modification de l'article 6.2 des statuts de la Société décidée aux termes de la deuxième résolution de l'Assemblée Générale du 14 décembre 2007 était dès lors devenue définitive, étant modifiée comme suit :

*« Le montant du capital social est de 8.285.330 euros.*



*Il est divisé en 1.657.066 actions de 5 euros de valeur nominale, toutes égales et de même rang, entièrement libérées et réparties entre les actionnaires en proportion de leurs droits dans la Société ».*

### **c. Augmentation de capital par exercice des BSA A**

Le 17 janvier 2008, le Gérant de la Société, après avoir rappelé que par décision du 5 novembre 2007, il avait pris les décisions de :

- fixer à 6,62 euro le prix d'exercice des BSA A, et de
- modifier la période d'exercice des BSA A pour fixer celle-ci du 6 novembre au 17 décembre 2007, avec une date de règlement-livraison prévue pour le mois de janvier 2008, les autres termes et conditions des BSA A, tels que fixés par décision du gérant le 5 décembre 2006 demeurant inchangés,

a constaté que :

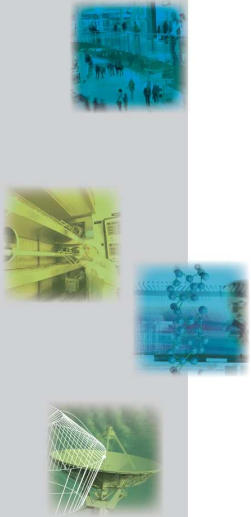
- les BSA A avaient été exercés effectivement à hauteur de 95,35%, soit un exercice total de 1.580.066 bons et que le produit final de l'opération s'élevait ainsi à 5.230.018,46 Euros reçu ce jour sur un compte de la Société ;
- cette opération définitivement réalisée se traduisait par la création de 790.033 actions nouvelles de 5 Euros de valeur nominale et que le capital social était ainsi augmenté de 3.950.165 Euros, le solde de 1.279.853,46 Euros étant affecté au compte « prime d'émission » ;
- les actions créées sur exercice des BSA A seraient de même catégorie et assimilées aux actions de la Société, de 5 Euros de valeur nominale, déjà admises aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext, sous le code ISIN FR0010395681, et qu'elles porteraient jouissance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

En conséquence de ces opérations, le Gérant a constaté que l'article 6.2 des statuts était modifié comme suit :

*« Le montant du capital social est de 12.235.495 euros.*

*Il est divisé en 2.447.099 actions de 5 euros de valeur nominale, toutes égales et de même rang, entièrement libérées et réparties entre les actionnaires en proportion de leurs droits dans la Société ».*

## **D- PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT**



Il est rappelé qu'à chaque action de Turenne Investissement émise en décembre 2006, étaient attachés un BSA A et un BSA B.

Les BSA B détachés le 3 septembre 2007, en même temps que les BSA A, seront exerçables du 31 octobre au 6 novembre 2008, avec une décote de 15 % par rapport au cours moyen des dix séances de bourse précédant la période d'exercice.

La parité sera la suivante : deux (2) BSA B permettront de souscrire à une (1) action de la Société.

## **E- POLITIQUE DE COMMUNICATION FINANCIERE**

La Société publie un avis financier et un communiqué de presse sur l'évolution de l'Actif Net Réévalué chaque trimestre.

Chaque opération significative d'investissement ou de désinvestissement donne lieu à un communiqué de presse.

Toutes les informations concernant le portefeuille et les résultats de la Société sont diffusées sur son site Internet : [www.turenne-investissement.com](http://www.turenne-investissement.com)

## **III. INFORMATIONS FINANCIERES**

L'information financière la plus représentative est l'Actif Net Réévalué (ANR) par action. Cet Actif Net Réévalué est calculé en appliquant des méthodes de valorisation très prudentes.

Au 31 décembre, l'ensemble des participations du portefeuille sont valorisées à leur prix de revient du fait de leur entrée récente dans notre portefeuille.

**L'ANR par action pour les commanditaires porteurs d'actions ordinaires est de 11,87 Euros au 31 décembre 2007.**

Après prise en compte de l'effet dilutif résultant de la création des actions nouvelles à compter du 1er janvier 2008, suite à l'exercice des BSA A, l'ANR ajusté s'élève à 10,18 Euros par action, soit 24,8 millions d'Euros.

Les principaux éléments de ces comptes sont présentés ci-après :

### **A. RESULTATS**

Compte tenu de son activité spécifique, la Société n'affiche pas de chiffre d'affaires en 2007.

La réglementation comptable n'autorise, à ce jour, que la comptabilisation des provisions sur titres, pas celle des plus-values latentes.

Le résultat comptable positif de l'exercice 2007 est de 1 355 592 Euros.

Il se décompose en :

<i>En euros</i>	<b>2007</b>
Résultat des opérations en revenus	- 335 877 €
Résultat des opérations en capital	1 691 469 €
Produits exceptionnels	na
Charges exceptionnelles	na

## **B. BILAN**

Le total du bilan au 31 décembre 2007 s'élève à 19 944 839 Euros.

L'Actif du bilan comprend 8 477 211 Euros de titres immobilisés de l'activité du portefeuille (TIAP), 1 084 694 Euros d'immobilisations incorporelles, 885 986 Euros de créances rattachées, 83 975 Euros d'intérêts courus (classés en actif circulant auparavant), 9 353 536 Euros de valeurs mobilières de placement, 7 445 Euros de disponibilités et 51 991 Euros de charges constatées d'avance.

Le passif du bilan se compose de 19 724 275 Euros de capitaux propres et de 220 565 Euros de dettes fournisseurs, autres dettes et comptes rattachés.

Aucune autre modification n'a été apportée au mode de présentation des comptes ni aux méthodes comptables.

## **IV. EVOLUTION DU COURS DE BOURSE**

Evolution du cours sur la période du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2007 (cours) ajustés, (source Euronext)

<b>Cours</b>	Le + haut €10,77	Le + bas €7,01 €	Quantité échangée 860 598
<b>Cours</b>	Au 31/12/2007 €7,24 €	Au 29/12/2006 €10,49 €	



## V. ACTIONNARIAT

### A. FRANCHISSEMENT DE SEUILS

En application des articles L. 233-7 et suivants du Code de Commerce, nous vous informons qu'aucun franchissement de seuil ne nous a été signalé au cours de l'exercice 2007.

Depuis le début de l'année, deux franchissements de seuil nous ont été communiqués :

- la société Ventos, domiciliée 40 rue du Curé – L-1368 Luxembourg, a franchi à la hausse le seuil de 5%,
- Monsieur François DUFAUT, résidant 2 bis chemin des Sablons – 78600 Mesnil le Roi, a franchi à la hausse le seuil de 5%.

## VI. AFFECTATION DES RESULTATS PROPOSES PAR LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

Compte tenu de la réduction de capital décidée par l'Assemblée générale le 14 décembre 2007 et constaté par la Gérance le 17 janvier 2008, la réserve légale est devenue excédentaire. Il est en conséquence proposé d'affecter l'excédent de la réserve légale s'élevant à 828 533 dans un compte Autres Réserves.

A Nous vous rappelons que conformément à l'article 12 .2 des statuts de notre société :

- Au titre de chaque exercice, la société verse automatiquement aux commandités à titre de dividendes, dans un délai maximum de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice, une somme égale à 20% du Résultat Retraité, cette somme étant attribuée à hauteur de 10% à TCP Gérance 1 et de 90% à Turenne Participations.
- Le solde du bénéfice distribuable revient aux actionnaires. Son affectation est décidée par l'assemblée générale ordinaire, sur proposition du conseil de surveillance.

Le Résultat Retraité, RR, est défini comme suit :  $RR = [RN - (1 - \tau) P] - \alpha$ ,

où :

- RN est égal au résultat net de l'exercice, tel qu'il ressort des comptes approuvés par l'assemblée générale ordinaire annuelle, déduction faite des plus-values nettes non externalisées générées à l'occasion des opérations de restructuration internes (par exemple : fusions, apports partiels d'actifs, scissions) concernant la société elle-même ou les sociétés dans lesquelles elle détient des participations.
- $\tau$  est égal au taux de l'impôt sur les sociétés (y compris éventuellement contributions additionnelles) auquel a été effectivement soumis le montant P défini ci-après.

- P est égal au montant des produits financiers nets générés par des placements de trésorerie et plus values de cession de titres de placement, déduction faite des frais financiers des emprunts levés par la Société. Si pour un exercice donné, P est négatif, ce dernier n'est pas pris en compte pour cet exercice, et son montant est reporté à nouveau sur le P des exercices ultérieurs.
- $\alpha$  est égal à la somme des résultats retraités négatifs des exercices antérieurs n'ayant pas déjà fait l'objet d'une imputation sur un résultat retraité positif.

**B** Le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2007 se traduit par un bénéfice de 1 355 592 Euros.

Compte tenu :

- D'un dividende statutaire aux Associés Commandités de € 156 730

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat net disponible, soit la somme de €1 198 862 de la manière suivante :

- Prélèvement de la somme de € 293 652
- à titre de dividendes aux Associés commanditaires soit un dividende de € 0,12 par action,
- Le solde, soit € 905 210
- Etant affecté au poste report à nouveau du bilan.

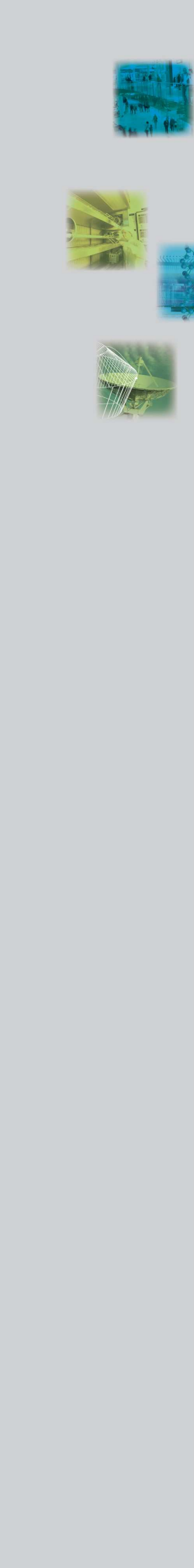
Le dividende à répartir au titre de l'exercice est ainsi fixé à 0,12 euros par action.

Faisant application des dispositions des articles L.232-18 à L.232-20 du Code de commerce et de l'article 12.2 des statuts de la Société, l'Assemblée Générale décide d'accorder à chaque actionnaire pour le dividende qui va être mis en distribution par la présente résolution, une option entre le paiement de ce dividende en numéraire ou en actions.

Le prix d'émission des nouvelles actions, objet de la présente option sera égal au montant de l'actif net calculé d'après le bilan le plus récent divisé par le nombre de titres de la Société conformément à l'article L.232-19 du Code de commerce, sans pouvoir être inférieur à la valeur nominale des actions. Le Gérant aura la faculté d'arrondir au centième le prix ainsi déterminé.

Chaque actionnaire pourra opter pour l'un ou l'autre mode de paiement du dividende, mais cette option s'appliquera au montant total du dividende pour lequel l'option lui est offerte.

Les actionnaires qui souhaitent opter pour le paiement du dividende en actions, devront en faire la demande à leur intermédiaire financier à compter du 15 avril 2008 et jusqu'au 15 mai 2008 à 17h au plus tard. A l'expiration de ce délai, le dividende ne pourra plus être payé qu'en numéraire.



Pour les actionnaires qui opteront pour un versement en numéraire, le dividende sera payé à compter du 16 mai 2008 après l'expiration de la période d'option.

Si le montant des dividendes auquel il a le droit ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire pourra souscrire le nombre d'actions immédiatement inférieur complété d'une soulte en espèces.

Les actions nouvelles seront soumises à toutes les dispositions légales et statutaires et porteront jouissance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, début de l'exercice en cours.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à la Gérance à l'effet de prendre conformément à l'article L.232-20 du Code de commerce, les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de cette distribution de dividendes en actions, et notamment de fixer le prix d'émission des actions émises dans les conditions prévues précédemment, de constater le nombre des actions émises et l'augmentation du capital réalisée, de modifier, en conséquence, les statuts de la Société, de prendre toutes dispositions pour assurer la bonne fin de l'opération et plus généralement, de faire tout ce qui serait utile et nécessaire.

Ces dividendes sont prélevés sur la plus-value réalisée à l'occasion de la cession d'une participation du portefeuille détenue depuis moins de deux ans.

#### **S'agissant des actionnaires personnes physiques**

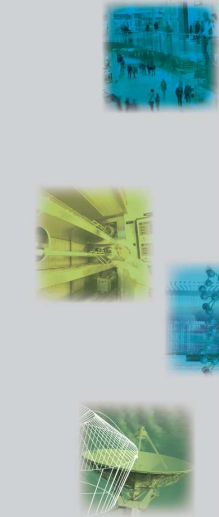
Les actionnaires personnes physiques qui ont opté, pour le bénéfice d'une exonération d'impôt sur le revenu et qui souhaitent bénéficier de ce régime doivent réinvestir, selon des modalités plus amplement développées à l'article 21.3.3 du Document de base portant visa n° I.06-163 du 18 octobre 2006 et à l'Article 4.10.2 de la Note d'opération portant visa n°06-412 du 17 novembre 2006.

Ce réinvestissement prend la forme :

- soit d'une souscription d'actions de la SCR : l'actionnaire demande l'inscription immédiate de ses dividendes sur un compte bloqué dans l'attente de la prochaine augmentation de capital,
- soit d'un achat d'actions de la SCR qu'il doit réaliser et justifier auprès de la SCR sans délai,
- soit d'un dépôt sur un compte ouvert dans les écritures de la société au nom de l'actionnaire (compte courant).

Les actionnaires qui ne sont pas placés sous ce régime de faveur sont imposés sur les dividendes versés :

- au taux applicable aux plus-values sur titres réalisées par des personnes physiques, pour la quote-part de dividendes issue de plus-values réalisées par la SCR sur les titres de la nature de ceux retenus dans le quota de 50% de la SCR ;
- selon les régimes applicables aux revenus de capitaux mobiliers, s'agissant de la quote-part des dividendes prélevés sur les produits et les autres plus-values réalisées par la SCR.



S'agissant de la distribution envisagée, les actionnaires personnes physiques seront imposés au taux fixe de 29% sur leurs dividendes de la SCR, les bénéfices distribués prenant leur source dans une plus-value sur titres réalisée par la SCR.

**S'agissant des autres actionnaires :**

Ces dividendes étant prélevés sur des plus-values provenant de la cession de titres qui ont été détenus moins de deux ans, ils sont soumis :

- à l'impôt sur les sociétés au taux plein, pour les actionnaires soumis à cet impôt
- à l'impôt sur le revenu, selon les régimes applicables aux revenus de capitaux mobiliers, pour les personnes physiques ayant inscrit leurs actions au bilan de leur entreprise taxée dans la catégorie des bénéfices industriels et commerciaux, bénéfices non commerciaux, bénéfices agricoles.

**C** Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous informons de ce qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des exercices antérieurs, puisqu'il s'agit du premier exercice de la Société.

**D** L'application de l'article R 225-102 du Code de commerce (tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices) est sans objet compte tenu de ce que la Société a été constituée en septembre 2006.

## **VII. ATTRIBUTION DE JETONS DE PRESENCE AUX MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

Il est proposé l'attribution d'une somme de 65 000 Euros à titre de jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance. Il a été distribué au titre du premier exercice clos au 31 décembre 2007, une enveloppe de jetons de présence de 65 000 Euros.

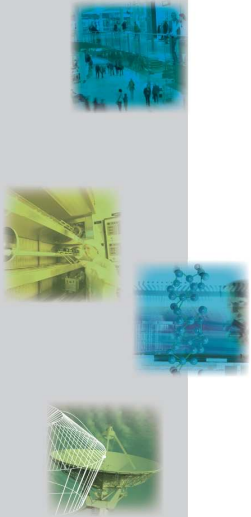
## **VIII. CONVENTIONS REGLEMENTEES**

La gérance informe les actionnaires qu'il existe trois conventions relevant de l'article L.226-10 du Code de Commerce.

- a. Le contrat de conseil entre la Société et TCP Gérance I et ses avenants ;
- b. Le contrat de co-investissement entre la Société et TCP Gérance I et ses avenants ;
- c. Le contrat de « Cession des Participations » avec Turenne Capital Partenaires et ses avenants.

## **IX. ORGANES SOCIAUX ET CONTROLE DE LA SOCIETE**

La liste des mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil de Surveillance figure en Annexe 2 du présent rapport.



Le mandat des cinq membres du Conseil de Surveillance vient à échéance à l'issue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire annuelle devant statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2007.

Il s'agit des mandats de :

- Monsieur Michel Biegala
- Monsieur Olivier Hua
- Monsieur Pierre Rey-Jouvin
- Monsieur Christian Toulouse
- Monsieur Yves Turquin.

Il vous est proposé de reconduire dans leurs fonctions, pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

## **X. ACCROISSEMENT DES RESSOURCES DE LA SOCIETE**

Au 31 décembre 2007, les disponibilités de Turenne Investissement se montent à 9 458 355 Euros, hors intérêts courus sur créances. La proposition de distribution de dividendes aux différentes classes d'associés relatifs à l'exercice 2007 se monte à 450 382 Euros.

## **XI. LIQUIDITE DU TITRE**

Un premier contrat de liquidité et d'animation de cours a été confié à Oddo & Cie depuis le premier jour de cotation jusqu'au 1er décembre 2007, afin d'assurer la liquidité des actions et la régularité des cotations du titre.

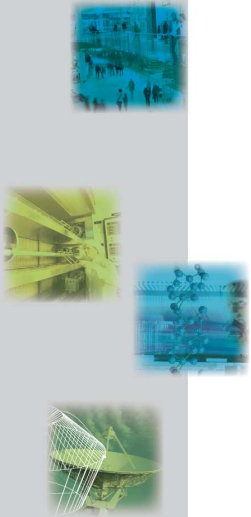
Depuis le 1er décembre 2007, ce contrat de liquidité est confié à Invest Securites qui assure les mêmes prestations.

Invest Securites assure par ailleurs la couverture et l'analyse financière de Turenne Investissement. Une étude a été publiée en décembre 2007. Une mise à jour est prévue pour le courant du 1er trimestre 2008.

## **XII. « CORPORATE GOVERNANCE »**

Votre Société applique depuis sa création une politique de « *corporate governance* » en conformité avec les recommandations du rapport consolidé AFEP/MEDEF de 2003 et la loi dite « Breton » du 26 juillet 2005 suite aux groupes de travail présidés par Messieurs Viénot et Bouton.

Aux termes de ses préconisations, il est demandé au Conseil de Surveillance de procéder à son auto-évaluation en établissant un compte-rendu de ses travaux à l'assemblée générale et en publiant dans le document de référence un rapport du président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne.



Afin de l'aider dans sa tâche, le Conseil de Surveillance a la faculté légale de créer des comités spécialisés. Ces derniers exercent leur activité sous la responsabilité du Conseil qui en fixe la composition et les attributions, sans jamais se substituer à lui.

Le Conseil de Surveillance a nommé un comité d'audit qui exerce sa mission d'assistance à la Gérance sur l'arrêté des comptes semestriels et les situations trimestrielles d'Actif Net réévalué. Le président du Conseil de Surveillance vous présentera l'évaluation des travaux par le Conseil et ce comité.

Turenne Investissement n'employant aucun salarié, il n'a pas été créé de comité des rémunérations.

### **XIII. REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX, DE LA GERANCE ET LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES**

L'article L 225-102-1 du Code de Commerce (loi n° 2001-420 du 15 mai 2001, dite loi NRE) prévoit la mention au Rapport de la Gérance de la rémunération des mandataires sociaux et la liste des mandats et fonctions exercés.

Ni la Société, ni aucune de ses filiales ne rémunère les mandataires sociaux autrement que par l'attribution des jetons de présence votés par l'Assemblée.

Les montants versés au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2007 ont été les suivants :

- Monsieur Michel Biégala (Président du Conseil) : 30 000 €
- Monsieur Pierre Rey-Jouvin (membre du Conseil et du Comité d'audit) : 10 000 €
- Monsieur Christian Toulouse (membre du Conseil) : 10 000 €
- Monsieur Yves Turquin (membre du Conseil et Président du Comité d'audit) : 15 000 €
- Monsieur Olivier Hua (membre du Conseil) n'a pas perçu de jetons de présence.

La rémunération HT du gérant TCP Gérance I SARL pour l'année 2007 est calculée suivant l'article 8.5 des statuts.

Selon les statuts, les honoraires du gérant TCP Gérance I SARL pour l'année 2007 auraient dû s'élever à € 158 491 HT.

Néanmoins, les statuts stipulent qu'un pourcentage du montant de tous honoraires, jetons de présence et commissions perçus par la gérance ou par la société TURENNE CAPITAL PARTENAIRES (la « Société de Conseil ») dans le cadre de transactions concernant des actifs de Turenne Investissement et ceux versés par les sociétés du portefeuille vient en diminution de la rémunération de la gérance.

Pour l'exercice 2007, la somme de la quote part des honoraires s'élève à 1 932 € HT.

Le montant perçu par TCP Gérance I a été de 156 559 € HT.



#### **XIV. OPERATIONS SUR LES TITRES TURENNE INVESTISSEMENT REALISES PAR DES DIRIGEANTS**

En application de l'article L621-18-2, du Code monétaire et financier, la société a été informée de :

- La cession de 3 605 actions ordinaires par Monsieur François Lombard, gérant de TCP Gérance I SARL
- L'acquisition de 1 501 actions ordinaires par un membre du Conseil de surveillance,
- l'acquisition de 1 250 actions ordinaires par Monsieur François Lombard, gérant de TCP Gérance I SARL,
- l'acquisition de 2 491 actions ordinaires par Turenne Participations.

#### **XV. ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT**

La société est constituée sous forme de Société en Commandite par Actions. Elle ne peut donc pas faire objet d'une Offre Publique d'Achat entraînant prise de contrôle par un actionnaire commanditaire majoritaire.

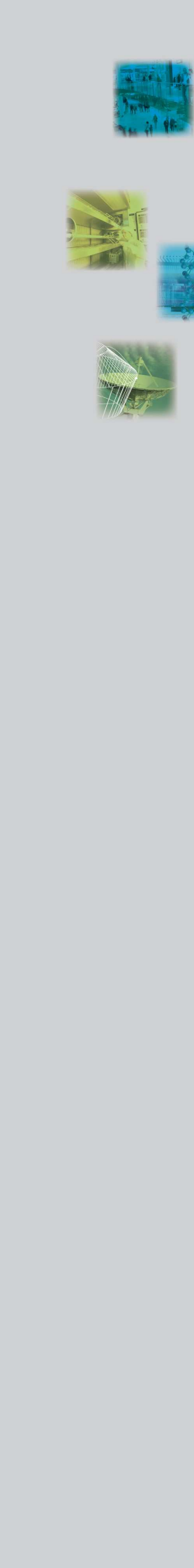
Les articles 8.1 et 8.2 des statuts stipulent que la nomination et la révocation du gérant est de la compétence exclusive des associés commandités

#### **XVI. RENOUELEMENT DES DIFFERENTES AUTORISATIONS FINANCIERES DONNEES A VOTRE GERANCE**

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100 du Code de commerce, vous trouverez en annexe au présent rapport un tableau récapitulant les délégations données à votre gérance, en cours de validité, et l'utilisation qui en a été faite au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous proposons cette année de les renouveler dans leur ensemble, quelque soit la durée résiduelle de leur validité (douze ou vingt quatre mois), afin que vous puissiez, lorsque vous vous prononcerez, le faire en toute connaissance de cause et de manière cohérente.

- leur durée de validité sera donc désormais limitée au maximum à 26 mois à compter de la présente assemblée, quelque soit l'objet de la délégation de compétence demandée ;
- ces nouvelles autorisations priveront d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet ;
- l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital emportera renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquelles les valeurs mobilières émises donneraient droit ;
- la gérance aura tous les pouvoirs pour procéder à leur mise en œuvre, en fixer les conditions et modalités, constater les augmentations de capital en résultant et modifier corrélativement les statuts ;

- 
- elle devra, de même que les commissaires aux comptes, dans les cas prévus par la loi, établir un rapport complémentaire au moment où il sera fait usage de ces autorisations, lesquels seront mis à votre disposition conformément aux dispositions légales.

Pour le cas où votre Conseil de Surveillance établirait un rapport à cette occasion, celui-ci serait mis à votre disposition lors de la prochaine assemblée.

**1° - Emission d'actions ordinaires et de toutes valeurs mobilières, donnant accès au capital de la Société, à l'exception des obligations avec droit préférentiel de souscription :**

La résolution soumise à votre approbation est similaire à la troisième résolution approuvée par votre assemblée du 9 octobre 2006. Elle consiste à autoriser l'émission d'actions ordinaires et de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société, à l'exception des obligations dans la limite de 125 M€.

Les émissions correspondant à cette délégation seront réalisées avec droit préférentiel de souscription.

**2° - Emission d'actions ordinaires et de toutes valeurs mobilières, donnant accès au capital de la Société, à l'exception des obligations sans droit préférentiel de souscription :**

La résolution vise l'émission des mêmes valeurs mobilières que dans la résolution précédente, dans la limite de 125 M€ pour les augmentations de capital en résultant, mais sans droit préférentiel de souscription pour les actionnaires.

**3° - Possibilité d'augmenter le montant des émissions décidées en cas de demandes excédentaires :**

La résolution, proposée en application des dispositions légales qui consacrent le mécanisme de la sur-allocation, a pour objet de permettre à la gérance conformément à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, au cas où, à l'occasion d'une émission décidée, les demandes des souscripteurs dépasseraient le nombre de titres offerts, de pouvoir, dans les trente jours suivants la clôture de la souscription, émettre, pour répondre à ces demandes, un nombre de titres complémentaires dans la limite de 15 % de l'émission initiale, le prix d'émission des titres restant inchangé ; il est ici précisé qu'en tout état de cause, le montant global de l'émission ne pourra pas dépasser les limites globales de 125 M€.

**4° - Augmentation de capital par voie d'incorporation de réserves, bénéfices ou primes et attribution gratuite d'actions :**

La présente résolution reprend les dispositions de la quatrième résolution approuvée par votre assemblée du 9 octobre 2006 repris lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 octobre 2006, et a trait à l'incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes en vue de l'attribution gratuite aux actionnaires d'actions de la Société (ou de l'évaluation du montant nominal des actions existantes) dans la limite spécifique d'un montant de 125 M€.

**5° - Augmentation de capital réservée aux salariés de la Société :**

La présente résolution reprend les dispositions de la huitième résolution approuvée par votre assemblée du 9 octobre 2006, repris lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 octobre 2006, et a trait, en application des articles L. 225-129-2, L. 225-129-6 alinéa 1<sup>er</sup>, L. 225-138-1 du Code de commerce et de l'article L.443-5 du Code du travail sur renvoi de l'article L.226-1 du même code, à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés dans la limite spécifique d'un montant de 10 K€.



\*  
\* \*

Il va maintenant être procédé à la présentation des rapports spéciaux de la Gérance puis à celle des rapports du Conseil de Surveillance, de son Président et, enfin, à la présentation des différents rapports de vos Commissaires aux comptes.

Les éléments contenus dans ces différents rapports ainsi que ceux figurant dans les rapports de votre Gérance, dont le Document de Référence, nous paraissent suffisants pour que vous puissiez vous faire une opinion complète sur la situation et l'activité de votre Société durant l'exercice écoulé ainsi que sur les décisions qu'il vous est proposé d'adopter.

Les résolutions qui seront ensuite soumises à vos suffrages reflètent exactement les termes de ces différents rapports et nous paraissent conformes à l'intérêt de votre Société.

Nous vous invitons en conséquence à y donner une suite favorable et vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

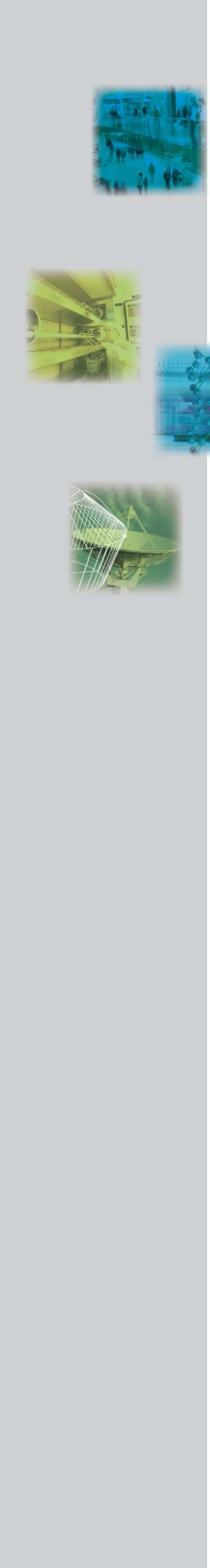
**La Gérance**

## Annexe 1

### Prises de participation ou de contrôle par la Société au cours de l'exercice 2007

Société	Siège Social	Forme et objet social	Le nombre de titres détenus (donnant accès au capital)	Prix de revient	Conditions financières particulières
<b>SGM (Aston Medical)</b>	19 Rue Victor Grignard 42000 ST ETIENNE	SAS La fabrication et la vente d'implants et matériels chirurgicaux, ainsi que de tous articles orthopédiques, prothèses, orthèses, et autres articles médicaux et paramédicaux, à l'exclusion de tous médicaments.	6 275 actions  1 580 603 OC	3,56 M€	
<b>MKG Holding, Holding de Mediastay</b>	45 Rue Jean Jaures 92300 LEVALLOIS PERRET	SAS Prise de participation, acquisition de fonds de commerce ; l'administration générale, informatique, juridique, comptable, fiscale et des ressources humaines ; et, plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à cet objet social ou susceptible d'en favoriser l'extension ou le développement sous quelque forme que ce soit.	1 831 774 actions	2,24 M€	

<b>Capucine, Holding de Webhelp</b>	161 Rue de Courcelles 75017 PARIS	SAS Prise de participation, acquisition de fonds de commerce ; l'administration générale, informatique, juridique, comptable, fiscale et des ressources humaines ; et, plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, financières , commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à cet objet social ou susceptible d'en favoriser l'extension ou le développement sous quelque forme que ce soit.	1 025 460 actions  516 092 OC	1,54 M€	
<b>Hawker, Holding de Globe Diffusion</b>	42 Rue d'Aguesseau 92100 BOULOGNE BILLANCOURT	SAS Prise de participation, acquisition de fonds de commerce ; l'administration générale, informatique, juridique, comptable, fiscale et des ressources humaines des sociétés dans lesquelles elle détient une participation ; réalisation de prestations de service et de conseils aux entreprises	672 030 actions	0,67 M€	
<b>International Greetings, Holding de Dromadaire</b>	86B Rue de la Republique 92800 PUTEAUX	SAS Toute prise de participations ou d'intérêts dans toutes personnes morales françaises ou étrangères, et, plus particulièrement, dans les sociétés W ou Aventers Media, ainsi que toutes activités susceptibles d'être exercées par une société Holding	1 295 966 actions	1,30 M€	



<b>Menix, Holding de Dedienne Santé</b>	31 Rue Saint Augustin 75002 PARIS	SAS Prise de participation, majoritaire ou non, dans toute entreprise, que ses titres soient admis ou non à la cote d'un marché réglementé, toutes opérations concourant au renforcement des fonds propres ou quasi propres de telles entreprises, le conseil en développement et management, l'assistance en matière industrielle, administrative ou financière et la prestation de tous services.	37 000 actions	37 000 €	
---	--------------------------------------	--	----------------	----------	--

## Annexe 2

### Liste des mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil de Surveillance

<b>Prénom, nom, âge, adresse professionnelle</b>	<b>Mandat et durée du mandat</b>	<b>Autres mandats et fonctions exercées en dehors de la Société</b>
Michel Biegala, 68 ans, 29-31 rue Saint-Augustin, 75002 Paris	Président du Conseil de surveillance  Date de fin de mandat : AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2007	Associé Gérant de la Financière Franklin ;  Président du Conseil de Surveillance de la société SIGMA Gestion ;  Administrateur de la société Oodrive S.A. ;  Censeur et déontologue de la société Matignon Investissement & Gestion SAS.
Olivier Hua, 49 ans, 29-31 rue Saint-Augustin, 75002 Paris	Membre du Conseil de surveillance  Date de fin de mandat : AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2007	Censeur au Conseil d'Administration de Naskeo ;  Censeur au Conseil d'Administration de Medical Device Works ;  Censeur au Conseil d'Administration de Airinspace ;  Observer to the Board of Directors de Odotech Inc ;  Membre du Conseil de Surveillance de Altéa ;  Membre du Conseil de Surveillance de France Eoliennes.
Pierre Rey-Jouvin, 64 ans, 29-31 rue Saint-Augustin, 75002 Paris	Membre du Conseil de surveillance  Date de fin de mandat : AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2007	Président de Finergie Capital ;  Vice-Président du Groupe AFL ;  Président de Menix.

<p>Christian Toulouse, 59 ans, 29-31 rue Saint-Augustin, 75002 Paris</p>	<p>Membre du Conseil de surveillance</p> <p>Date de fin de mandat : AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2007</p>	<p>Président de la société Christian Toulouse Participation (CHTP) ;</p> <p>Président du Conseil de Surveillance de la société Phira ;</p> <p>Administrateur de la société Jacques Bollinger (SJB) ;</p> <p>Administrateur de la Société Bollinger Diffusion ;</p> <p>Membre du Conseil de Surveillance de Imagination.</p>
<p>Yves Turquin, 65 ans, 29-31 rue Saint-Augustin, 75002 Paris</p>	<p>Membre du Conseil de surveillance</p> <p>Date de fin de mandat : AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2007</p>	<p>Président non exécutif de la société Flamen Ltd</p>